



Caisse d'allocations familiales du Var



caf.fr Mon compte



Caf Mon compte



3230

#LaCafÀVosCôtés !

1 - Offre de service à destination des allocataires

Allocation de rentrée scolaire : les démarches pour en bénéficier

L'allocation de rentrée scolaire (Ars) est versée sous conditions de ressources pour les enfants écoliers, étudiants ou apprentis âgés de 6 à 18 ans (nés entre le 16 septembre 2003 et le 31 décembre 2015 inclus).

- ▶ **Pour les parents d'enfants âgés de 6 à 15 ans** : aucune démarche n'est nécessaire. L'ARS sera automatiquement versée à la fin du mois d'août s'ils sont éligibles (conditions relatives à l'allocataire, aux ressources et à l'enfant).
- ▶ **Pour les parents d'enfants de 16 à 18 ans** : il convient de déclarer la situation de leur enfant à la rentrée en utilisant la téléprocédure accessible via l'espace « Mon Compte » sur caf.fr ou l'application mobile « Caf – Mon Compte ». Quel que soit le profil de l'enfant (lycéen, étudiant, salarié, apprenti...), il n'est plus nécessaire d'envoyer un certificat de scolarité.
- ▶ **Pour les parents d'enfants de moins de 6 ans déjà scolarisés en CP** : l'envoi du certificat est encore demandé.

Cette année, le **montant de l'ARS** sera de :

- ▶ 370,31 € pour les enfants de 6 à 10 ans.
- ▶ 390,74€ pour les enfants de 11 à 14 ans.
- ▶ 404,28 € pour les enfants de 15 à 18 ans.

Pour connaître les conditions d'attribution et les plafonds de ressources, rendez-vous [ici](#) sur le caf.fr.

#À savoir

L'Ars sera versée à compter de la 2^{ème} quinzaine du mois d'août, en une seule fois.

- ▶ Il est conseillé aux allocataires de vérifier rapidement que leurs coordonnées bancaires sont bien enregistrées et à jour, dans leur espace « Mon Compte », rubrique « Consulter ou modifier mon profil » sur Caf.fr
- ▶ Le virement effectif sur les comptes peut varier en fonction des délais bancaires (de 1 à 5 jours).



Aide au logement étudiant : le bon réflexe, c'est le caf.fr

Les étudiants, ou ceux qui le seront à la prochaine rentrée et prévoient de louer un logement, doivent **faire leur demande d'aide au logement sur le www.caf.fr**, rubrique Mes services en ligne / Faire une demande de prestation.

Ce service s'adresse aussi bien aux étudiants qui effectuent une première demande qu'aux étudiants déjà allocataires.

L'aide au logement en 4 étapes :

- ▶ Faire une simulation d'aide pour connaître le montant de l'aide au logement ;
- ▶ Faire une demande d'aide au logement ;
- ▶ Activer son espace personnel "Mon Compte" dans caf.fr ;
- ▶ Suivre l'avancement du dossier, les paiements et signaler les changements de situation.



Pour plus d'informations, retrouvez toutes les astuces et les conseils de la CAF du Var pour bénéficier de l'aide au logement étudiant sur le **dépliant** dédié.

A savoir :

- ▶ **Enfant à charge** : Lorsqu'un enfant perçoit directement l'allocation logement ou toute autre prestation, il n'est plus considéré "à charge" de ses parents : le montant des prestations versées par la Caf aux parents peut changer.
- ▶ **Quand faire la demande ?** Pour ne pas perdre des droits, le mieux est de faire la demande lors de l'entrée dans le logement, ni avant ni après.

#Agenda : les prochains RDV pour les étudiants



Campus connecté à La Seyne-sur-mer - les inscriptions sont ouvertes

La ville de la Seyne-sur-Mer et l'université de Toulon proposeront à leurs étudiants **un "CAMPUS CONNECTE" à partir de septembre 2021**.

Ce lieu innovant favorisera l'accès à l'enseignement supérieur, complétera l'offre universitaire existante, répondra au mieux aux besoins des étudiants en proposant un accompagnement adapté et un tutorat personnalisé.

Installé à la Maison de la Jeunesse de la Seyne-sur-Mer, ce tiers-lieu accessible aux jeunes et aux moins jeunes permettra de poursuivre, de reprendre et de réussir des études supérieures.

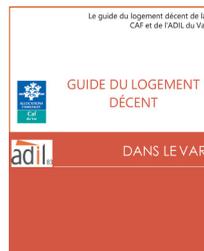
Pour en savoir plus, rendez-vous **ici** sur le site de La Seyne sur mer.

Le guide du logement décent de la CAF et de l'ADIL du Var

La Caf et l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) du Var proposent aux locataires, aux propriétaires, aux acteurs de l'habitat et aux élus, un **guide pour être informés sur la réglementation, évaluer les logements, s'emparer de ses droits, et in fine, lutter contre l'habitat indigne**.

Cet outil pratique décrit notamment toutes les actions à entreprendre pour obtenir la mise en conformité d'un logement non décent de la négociation amiable avec le bailleur jusqu'au recours en justice, propose un carnet d'adresses complet ou encore des modèles de lettres.

Pour plus d'informations, retrouvez ce guide **ici** sur cafr.fr.



Activités culturelles et artistiques : pensez à l'aide de la CAF du Var

La Caf du Var renouvelle pour la rentrée 2021-2022, **son aide financière pour les activités culturelles et artistiques des enfants de 6 à 11 ans.**

Cette aide locale d'un montant maximum de 200€ par enfant (selon ressources) et 80% de la dépense engagée, permet la prise en charge de tout ou partie des frais d'inscription, de cotisation ou de licence à une activité culturelle ou artistique.

Pour bénéficier de cette aide, les familles doivent compléter et nous renvoyer avant le 31 octobre 2021, le **formulaire de demande**.



Retrouvez le **dépliant d'information**, ainsi que le formulaire de demande, **ici** sur notre page dédiée du cafr.fr.

#Info pratique

Mobilisation des aides financières individuelles

Les aides financières individuelles (AFI) peuvent toujours être mobilisées, pour permettre aux familles de faire face à des difficultés financières ponctuelles liées à des changements de situation personnelle, familiale et professionnelle.

L'ensemble de ces aides financières individuelles (coup de pouce, aides sur projet, ...) est disponible dans le **guide des aides aux familles**.

La Caf à votre écoute : parents, dites-nous comment mieux vous accompagner demain

Après la crise sanitaire qui a engendré une réorganisation du quotidien de chacun, la Cnaf lance une grande **consultation en direction de tous les parents pour recueillir leurs attentes et nouveaux besoins.**

L'objectif : déterminer **comment cette expérience a-t-elle ou va-t-elle transformer l'organisation familiale de demain** : télétravail et modes de garde, scolarité à distance des jeunes, logement et étudiants, accroissement de la place du numérique...

Chacun peut faire part de ses attentes et poster des idées qui viendront alimenter la réflexion pour construire les services publics de demain. Les parents ont jusqu'au 31 juillet pour nous faire part de leur expérience, **ici**, sur le site **La Caf à votre écoute**.



Départ 18 : 25 : une aide aux vacances pour les 18-25 ans

Dédié aux jeunes, Départ 18:25 est un programme d'aide aux vacances, déployé par l'ANCV avec le soutien de l'État pour **permettre aux 18-25 ans de s'accorder des vacances.**

Cette aide permet de financer jusqu'à 90 % du montant d'une réservation, avec un plafond établi à 200 euros.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site **départ18:25.com**.



Attention : cette aide financière est soumise à des conditions de statut et de ressources



Le rapport d'activité 2020 de la CAF du Var est sorti !

Découvrez le [rapport d'activité 2020](#) de la CAF du Var.

Nouveauté pour cette édition : des chiffres clés en datavisualisation et des temps forts en images à travers 5 chapitres.



- ▶ Accompagner vers et dans le droit ;
- ▶ Tous les droits rien que les droits ;
- ▶ Être « à vos côtés » avec nos partenaires ;
- ▶ Une entreprise performante, innovante et moderne ;
- ▶ La Caf du Var, missions et gouvernance.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Nathalie Rochedy, responsable communication interne et stratégique à communication-caf83@caf83.caf.fr.

Un kit de formations pour les partenaires d'accès aux droits

Vous êtes partenaires instructeur de droit et/ou accompagnant du public ? La CAF du Var vous propose une offre de formation gratuite et en ligne.



Formations initiales [caf.fr](#)

(1/2 jour)

caf.fr / appli mobile / pages locales de la CAF du Var et pages partenaires /

Prochaines sessions : le 28 septembre et le 7 décembre



Formations thématiques

(2 jours)

en lien avec nos campagnes d'information (logement, nouveautés législatives..)



Formations outils en ligne

accompagnement à l'administration et l'utilisation de Mon Compte Partenaire

Pour plus d'infos, rendez-vous [ici](#) sur [caf.fr](#)

Un appel à candidatures « Formations Inclusion Handicap en ACM »

L'accueil d'enfants en situation de handicap durant les temps de loisirs représente un enjeu majeur d'accessibilité pour tous aux activités de loisirs éducatifs.

L'ambition d'un accueil inclusif des enfants ne pouvant s'envisager sans une formation adaptée de l'équipe pédagogique et du personnel encadrant (animateur, ATSEM, AVS...), la Caf du Var lance un appel à candidatures "Formations Inclusion Handicap en Accueils Collectifs de Mineurs (Acm)".



Objectif : accompagner et animer des sessions de formation auprès des équipes d'encadrement de différents accueils de loisirs varois durant la prochaine année scolaire. Il s'agit de lever les freins à l'inclusion des enfants porteurs de handicap en rassurant les équipes d'animation à travers des temps de formation basés sur des méthodes participatives.

#Infos pratiques

Inclusion handicap

Retrouvez + d'infos et les dossiers sur le [caf.fr](#) : [ici](#).

Pour toutes précisions, vous pouvez contacter :

Lina Buscail, Conseillère Inclusion Handicap

✉ inclusionhandicap-caf83@caf83.caf.fr / 06 60 53 77 59

Prolongation des aides exceptionnelles aux établissements d'accueil de la petite enfance (Eaje et Mam)

Les aides financières destinées à soutenir les Établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) et les Maisons d'assistants maternels (Mam) impactés par l'épidémie de Covid, valables initialement jusqu'au 30 juin 2021, sont prolongées dans les mêmes conditions jusqu'au 30 septembre 2021.

Les montants, conditions d'éligibilité et modalités de gestion restent identiques de même que l'accès à la saisie du questionnaire Sphinx. Pour en savoir plus, retrouvez le communiqué de presse de la Cnaf, [ici](#).

#Infos pratiques

Petite Enfance

Si vous avez des questions

Pour toutes précisions, vous pouvez contacter :

Jean Paul Scuma, Conseiller Petite Enfance

✉ jean-paul.scuma@caftoulon.cnafmail.fr / 📞 04 83 42 00 76



IMPORTANT

Prestations de service : vos déclarations des données

1/ PS jeunes : consignes à suivre pour vos déclarations :

Pour la première année de mise en oeuvre dans le portail Mon Compte Partenaires Afas, les gestionnaires qui bénéficient de la PS Jeunes sont invités à ne renseigner que les seules charges éligibles à la PS, à savoir :

- ▶ les dépenses relatives au poste d'animateur qualifié et les dépenses de fonctionnement afférentes à ce poste (frais de déplacement et frais de formation non qualifiante - comptes 64/63A et 62).

2/ Ram, Eaje & Alsh : déclarations des données actualisées de juin

Les Relais Assistants Maternels (Ram), les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (Eaje) et les accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) sont invités à transmettre au plus vite leurs déclarations actualisées.

Les périodes à déclarer sont :

- ▶ Les données réelles du 1er janvier au 30 juin 2021 ;
- ▶ Les données prévisionnelles du 1er juillet au 31 décembre 2021.

Concernant la période de confinement d'avril 2021, les modalités de maintien des prestations de service restent identiques à celles mises en place lors du premier confinement en 2020.

Les déclarations sont à réaliser avant le **30 juillet 2021** au plus tard, directement sur le portail "Partenaire Eaje" (pour les Eaje) ou sur le portail Mon Compte Partenaires Afas (pour les Ram et les Alsh).

#Infos pratiques

En savoir +

Retrouvez + d'infos sur [caf.fr](#) : [ici](#).

Pour toutes précisions, vous pouvez contacter :

Service des Aides Financières d'Action Sociale

✉ gestionnaire_conseil_action_sociale.caftoulon@caf.cnafmail.fr

Si vous rencontrez des difficultés de connexion, d'habilitation ou d'accès à l'outil, vous pouvez également nous adresser une demande via le [formulaire de contact dédié](#) sur le [caf.fr](#).



MSA Provence Azur : lancement de l'appel à projets Jeunes « Mieux Vivre en milieu rural »

Pour soutenir les jeunes âgés de 13 à 22 ans, la MSA Provence Azur organise chaque année un **concours "Appel à Projets Jeunes"**, afin de favoriser la prise de responsabilité et leur participation à l'évolution des territoires ruraux.



Pour plus d'informations, rendez-vous [ici](#) sur le site de la Msa Provence Azur.



Coeur du Var : le festi'jeunes contre attaque

Organisée d'une main de maître par le Pôle jeunesse et solidarité intergénérationnelle de la Communauté de communes Cœur du Var, cette **4ème édition du Festi'jeunes fut un véritable succès !**

140 participants, de nombreuses animations, crêpes à volonté et une soirée dansante « fluo led », tel était le programme de cette journée, spécialement dédiée aux adolescents du territoire...

L'objectif : rassembler les jeunes de 11 à 18 ans fréquentant les espaces qui leur sont dédiés (comme les espaces jeunesse ou les maisons des jeunes) autour d'un évènement fédérateur, associant le sport, la culture et la découverte.

Découvrez sur [le site du Cœur du Var](#), la vidéo du Festi'Jeunes.

Le prix Jeunes Pousses pour le Centre Social et Culturel Martin Bidouré de Saint-Maximin-La-Sainte Baume

Pour la deuxième année consécutive, le projet proposé par la Caf du Var a fini lauréat du concours national Innov'jeunes, destiné à encourager et valoriser les projets des jeunes de 12 à 17 ans.

Les **ados du Centre Social et Culturel Martin Bidouré ont remporté le Prix Jeunes Pousses pour leur projet "Numérique, espace de tous les possibles"**.

L'objectif : réaliser, avec l'aide d'une journaliste, une chaîne You Tube pour s'exprimer sur l'actualité et valoriser les actions du centre social.

Découvrez sur [le site du Centre social et culturel](#), le premier Journal Télévisé fait avec, par et pour des ados... de CSC Ados ST Max. Ce projet a été réalisé la première semaine des vacances de février 2020.



Le coup de pouce aux projets des JEUNES !